

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 22/07/2025

DECISION N° 20250722_B_087

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,

Étaient excusés représentés : Claude VIAL : Pouvoir donné à
M. GIRODET, Patrick Bruno MARCON : Pouvoir donné à
M. RIVET,

Était excusée : Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

**Objet : Convention de refacturation de charges entre la Communauté de Communes
Loire Semène et la commune d'Aurec sur Loire – PR Les Barques**

Le Bureau,

N° 20250722_B_087

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de refacturation de charges entre la Communauté
de Communes Loire Semène et la commune d'Aurec sur Loire pour les
charges d'électricité du Poste de Relevage des Eaux Usées des Barques,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 22 juillet 2025

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250722-20250722_B_087-AU
Reçu le 23/09/2025